Arrêté fédéral relatif à l'approbation d'un protocole modifiant la Convention de double imposition conclue avec l'Espagne

Projet

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution[1],
vu le message du Conseil fédéral du 6 septembre 2006[2],

arrête:

Art. 1

[1] Le protocole modifiant la Convention du 26 avril 1966 entre la Confédération suisse et l'Espagne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé le 29 juin 2006, est approuvé.

[2] Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier le protocole.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

1 RS **101**
2 FF **2006** 7281